



Garde d'enfants retrait de la requête a l'amiable

Par **lucie7**, le **11/01/2014** à **18:10**

Bonjour ,

une amie a fait une requête avec son ex mari pour que le JAF homologue leur accord visant à établie la résidence exclusive chez la mère avec DVH 1/2 pour le père. Le père vient d'informer la mère qu'il s'est présenté au TGI et a retiré son consentement et que l'audience n'aura pas lieu. Une date d'audience était déjà prévue pour fin janvier. Est ce que le père peut réellement retirer son consentement avant l'audience ? Quelles sont les voies de recours pour la mère?

Merci pour toute réponse